

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 05/07/2021

Délibération n° D-2021-158

**Budget Energies Renouvelables - Approbation Compte
Administratif 2020**

Président :

MONSIEUR DOMINIQUE SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction des Finances

**Budget Energies Renouvelables - Approbation
Compte Administratif 2020**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 21 juin 2021.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe ;

- conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique SIX a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	1
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Introduction

Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie, et à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.

L'exercice 2020 se solde par un excédent d'exploitation de 8 K€ et un déficit d'investissement de 15,1 K€.

S'agissant d'une régie à autonomie financière, la gestion doit permettre son autosuffisance. Néanmoins, un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.

Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 367,4 K€ (dont 124,5 K€ au BP 2021), dont les remboursements ont débuté en 2014 avec un échéancier prévisionnel jusqu'en 2030. Néanmoins, le stade d'avancement des projets de nouvelles installations, notamment du fait de la crise sanitaire, ne justifiait pas un déclenchement de la dernière avance devenue caduque. A l'issue de l'exercice 2020, toutes les avances remboursables antérieures ont été soldées.

2020

Compte Administratif

Ville de Niort

Vue d'ensemble

		Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat 2019 (pour mémoire)
Réalisations de l'exercice	Exploitation	29,17	37,17	7,99	12,08
	<i>Ecritures réelles</i>	4,86	32,78	27,92	29,14
	<i>Ecritures d'ordre</i>	24,31	4,38	-19,93	-17,07
	Investissement	46,37	31,23	-15,14	24,13
	<i>Ecritures réelles</i>	41,99	6,92	-35,06	7,07
	<i>Ecritures d'ordre</i>	4,38	24,31	19,93	17,07
Résultats antérieurs reportés	Reports en section d'exploitation (002)		21,08	21,08	48,77
	Reports en section d'investissement (001)		19,93	19,93	-7,07
TOTAL	(réalisations + résultats antérieurs)	75,54	109,40	33,86	77,91
Restes à réaliser Restes à Réaliser à reporter en 2021	Exploitation				
	Investissement		24,78	-24,78	-60,49
RESULTAT CUMULE	Exploitation	29,17	58,24	29,07	60,84
	Investissement	71,15	51,16	-19,99	-43,42
	TOTAL CUMULE	100,32	109,40	9,08	17,42

2020

Compte Administratif

Ville de Niort

Grands équilibres

En K€		CA 2019	VOTE 2020	CA 2020	Ecart CA 2020 / CA 2019 (en %)	Ecart CA 2020 / VOTE 2020 (en %)
A°	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	33,37	35,00	32,78	-1,8%	-6,3%
B°	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2,87	14,58	4,86	69,6%	-66,6%
C = A - B	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	30,51	20,42	27,92	-8,5%	36,7%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
E = C + D	CAF Brute	30,51	20,42	27,92	-8,5%	36,7%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	30,51	20,42	27,92	-8,5%	36,7%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	21,08	0,00		
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	30,51	41,50	27,92	-8,5%	-32,7%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	60,49	88,35	41,99	-30,6%	-52,5%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	43,42	46,85	6,92	-84,1%	-85,2%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-17,07	-41,50	-35,06	105,5%	-15,5%
I	Financement disponible pour l'investissement	30,51	41,50	27,92	-8,5%	-32,7%
O = N - I**	Volume d'emprunt		0,00		0,0%	0,0%

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

Les recettes d'exploitation : 32,72 K€, - 0,65 K€ de CA à CA

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur et Jean Jaurès, et sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

	CA 2019 Recettes en €	CA 2020 Recettes en €	Tarifs cts €/Kwh	mise en service
GS Jean Zay	6 500 €	6 382 €	27,356	01/09/2013
GS Pasteur	11 600 €	11 507 €	27,365	01/12/2013
GS Jean Jaurès	10 497 €	10 474 €	27,365	01/12/2013
CTM de la Chamoiserie	4 776 €	4 358 €	12,740	01/09/2017
TOTAL	33 373 €	32 721 €		

Les dépenses d'exploitation : 4,86 K€ , + 2 K€ de CA à CA

Il s'agit des charges à caractère général permettant de faire face aux dépenses de :

- redevance d'accès au réseaux EDF
- maintenance des panneaux
- paiement de l'impôt sur les sociétés, soit 1,6 K€, relatif au résultat de l'année précédente.

La hausse entre les comptes administratifs s'explique par le paiement au CRER en 2020 d'une prestation de suivi et d'évaluation des panneaux effectuée en 2019.

Les dépenses d'investissement : 41,99 K€, -18,51 K€ de CA à CA

En 2020, seule une partie des études (2,28 K€) sur le projet de la nouvelle installation sur les vestiaires de Pissardant a été mandatée.

Le reste des dépenses (39,71 K€) correspond à l'échéance de remboursement de l'avance au budget principal pour les exercices 2019 (22,3 K€) et 2020 (17,41 K€).

Ces versements n'avaient pas été effectués auparavant faute de trésorerie.

Du fait du décalage des travaux de Pissardant (reste à réaliser 2020 sur 2021), l'avance du budget principal en faveur de la régie, votée au BP 2020, de 40 K€ n'a pas été nécessaire pour financer ces travaux en 2020.

Les recettes d'investissement : 6,92 K€ , -36,50 K€ de CA à CA

En 2020, aucune participation ni avance du budget principal n'a été perçue au titre de nouvelles installations. Les 6,92 K€ correspondent à l'affectation de l'excédent cumulé d'exploitation a minima pour équilibrer la section d'investissement.

Echéancier des avances remboursables faites par le budget principal :

A l'issue de l'exercice 2020, toutes les avances remboursables antérieures ont été soldées.

en K €	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Antériorité	2021	2022	2023	2032
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136,4		28,1	10,0	58,0	40,4			136,4				
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40,0	40,0							40,0				
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66,5				6,7	20,1	22,3	17,4	66,5				
Avance n°4 - 40 K€ (à rembourser sous 10 ans)	non réalisée	0,0								0,0				
Avance n°5 (à rembourser sous 10 ans)	2021	124,5								0,0			12,45	12,45
TOTAL		367,4	40,0	28,1	10,0	64,7	60,5	22,3	17,4	242,9	-	0,0	12,5	12,5

SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N														
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Antériorité	2021	2022	2023	2032
Avance n°1	2013	136,4	136,4	108,4	98,4	40,4	0,0			0,0				
Avance n°2	2014	40,0	0,0							0,0				
Avance n°3	2016	66,5			66,5	59,9	39,7	17,4	0,0	0,0				
Avance n°4	non réalisée	0,0								0,0				
Avance n°5	2021	124,5								0,0	0,0	0,0	112,05	0,0
TOTAL		367,4	136,4	108,4	164,9	100,2	39,7	17,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0